

Déportations

Le ministère vient d'établir des nouveaux règlements pourvoyant à la déportation de gens soupçonnés d'être des ennemis actifs du Canada. Il ne faudrait pas qu'il abusât de ses pouvoirs. Ceux qu'il expose à la déportation, sur ordre de tribunaux auxquels il reconnaît le droit de trancher le point, sont des gens qu'il a pour la plupart attirés ici avant la guerre, en leur représentant que, rendus au Canada, ils y jouiraient de tous les droits possibles. Les mesures de rigueur qu'il prendra contre certaines catégories d'immigrés ne seront pas de nature à préparer un excellent accueil à la propagande canadienne en faveur de l'émigration au Canada, dans plusieurs pays d'Europe où inmanquablement, d'ici quelques années et quoi qu'il arrive, nous irons chercher de nouveaux habitants pour les nouvelles provinces de l'Ouest. Il faut savoir prévoir.